

Délibération n°2024-09-088

Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Rapports annuels 2023 des concessionnaires du service public de l'eau et de l'assainissement

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougourvest, salle Le Pouldu, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
M. PHELIPPOT Samuel à M. BRAS Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme LE FOLL Sylvie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et D.2224-1 ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévé, Trézilidé et Saint-Vougay ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'assainissement collectif sur les communes des Plouzévé, Trézilidé et Saint-Vougay ;

Vu les rapports annuels 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélar, Saint Sauveur, Loc-Eguiner, Commana, Guimiliau et Plouvorn ;

Vu les rapports annuels 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatifs au service public de l'assainissement sur les communes de Commana, Guimiliau et Plouvorn ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'assainissement non collectif sur les communes de Commana et Guimiliau ;

Vu les rapports annuels 2023 du concessionnaire Saur relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'assainissement sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'eau potable (production) sur les communes du SIE de Pont an Ilis, Landivisiau et Lampaul-Guimiliau ;

Vu le rapport annuel 2023 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur la commune de Plouneventer ;

Vu la délibération n°2021-06-60 du conseil communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la nécessaire synthèse des éléments précités ;

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation et la Commission environnement-Gemapi fusionnés dans leur séance du 5 septembre 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 10 septembre 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire :

- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévé, Trézilidé et Saint-Vougay.**
- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Suez eau France relatif au service public de l'assainissement sur les communes de Plouzévé, Trézilidé et Saint-Vougay.**
- **Prend acte des rapports annuels 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélar, Saint-Sauveur, Loc-Eguiner, Commana, Guimiliau et Plouvorn.**
- **Prend acte des rapports annuels 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatifs au service public de l'assainissement sur les communes de Commana, Guimiliau et Plouvorn.**

- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Eau du Ponant relatif au service public de l'assainissement non collectif sur les communes de Commana et Guimiliau.**
- **Prend acte des rapports annuels 2023 du concessionnaire Saur relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau.**
- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Saur relatif au service public de l'assainissement sur les communes de Landivisiau et Lampaul-Guimiliau.**
- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'eau potable (production) sur les communes du SIE de Pont an Ilis, Landivisiau et Lampaul-Guimiliau.**
- **Prend acte du rapport annuel 2023 du concessionnaire Veolia relatif au service public de l'assainissement collectif sur la commune de Plounéventer.**
- **Précise que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leur conseil municipal et mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

L'ensemble des rapports sont joints en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 25 septembre 2024.

La Secrétaire de séance,
Sylvie LE FOLL.

Le Président,
Henri BILLON.

